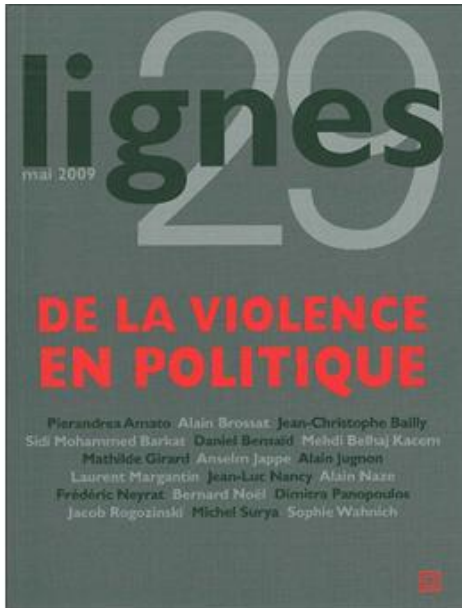


# De la violence des soulèvements



<b>Editeur:</b>	Nouvelles Editions Lignes
<b>ISBN:</b>	235526032X
<b>Collection:</b>	Revue Lignes, numéro 29
<b>Date de parution:</b>	mai 2009

[De la violence des soulèvements.pdf](#)

[De la violence des soulèvements.epub](#)

Deux hypothèses : ou le droit de l'État est contestable, ou l'État s'affranchit lui-même d'un droit qui ne l'est pas. Contester l'État, dès lors, c'est ou rappeler celui-ci au droit dont il se réclame ou réclamer de lui qu'il consente au droit qui naîtra de sa contestation. Dans un cas comme dans l'autre, la violence qu'il engage engage à une violence qui le conteste. De ladite affaire des « Insurrectionnels de Tarnac » - ou encore dudit « comité invisible » -, est-il possible de tirer quelques leçons déjà ? Ou, sinon des leçons, quelques questions ? On a d'abord accusé la police et l'outrance de ses méthodes (des méthodes d'exception en effet) ; puis la justice et l'outrance de ses qualifications (« terrorisme » pour des faits pourtant aucunement avérés et qui, quand bien même l'auraient-ils été, n'en relèvent guère). On le pouvait, on y était justifié. En même temps qu'on n'eût pas dû s'en étonner outre mesure, et que cela n'eût pas dû suffire : après tout, l'État était dans son rôle - « terrorisme » est le mot par excellence auquel il doit de tenir le peu d'existence qui lui reste (on comprend dès lors qu'il y tienne) ; existence qu'il impartit à sa police d'incarner, que celle-ci ne se contente pas d'incarner, qu'elle théâtralise avec zèle.

Tout était donc à peu près conforme. Tout l'était à ceci près cependant que la défense des inculpés s'est tout entière déclinée sur le principe de leur innocence.

Avec raison : il est vraisemblable que ceux-ci sont innocents de ce dont on les accuse (les relaxes intervenues depuis en témoignent). Mais, s'ils ne l'avaient pas été ? S'ils ne l'avaient pas été, ce sont la plupart de ces défenses qui n'auraient pas tenu. Parce qu'ils auraient été indéfendables ? Ou parce qu'on n'aurait pas cru qu'ils devaient l'être ? Mais demandons-le autrement : si d'autres s'étaient rendu réellement coupables des mêmes faits, auraient-ils été autant défendus et, cette fois, suivant quels mots d'ordre ? De cette question, deux autres dépendent que la logique impose : 1. que peut bien signifier d'en appeler au droit auprès d'un État qui s'en exempte aussi souvent que de besoin (principe dominant de la défense des inculpés opposée à l'action de l'État) ? 2. et qu'opposer à l'État en guise de défense des actions qui s'exceptent du droit ? Cette dernière

question est la plus ambiguë et appelle à la plus grande prudence : elle ne cherche en rien à les encourager, seulement à attirer l'attention sur le fait que la situation (économique, sociale, politique) est incontestablement faite pour que se multiplient les actions qui passent outre le droit (c'est le cas d'ailleurs, depuis un certain nombre d'années, d'actions, le plus souvent syndicales, dont le Parquet a invariablement « criminalisé » les auteurs). À s'en tenir au seul présumé de l'innocence des auteurs de ces actions (syndicales ou politiques), on s'abstient de penser la possibilité d'actions dont les auteurs auraient eu des raisons - sinon raison - de se rendre coupables. On s'abstient a fortiori de se prononcer à leur sujet. Car la question : qu'opposer à l'État en guise de défense des actions qui s'exceptent du droit ?, en nourrit une autre, qui en est proche : s'excepter du droit est-il par principe illégitime dans un système de représentation qui impartit et délivre la légitimité des pensées et des actions selon que celles-ci se soumettent strictement au droit. Deux hypothèses sont ici en présence : ou le droit de l'État est contestable, ou l'État s'affranchit lui-même d'un droit qui ne l'est pas. Contester l'État, dès lors, c'est ou rappeler celui-ci au droit dont il se réclame ou réclamer de lui qu'il consente au droit qui naîtra de sa contestation. Dans un cas comme dans l'autre, la violence qu'il engage engage à une violence qui le conteste. Est-ce de nouveau poser la question (« maudite ») de la violence politique ? C'est ce que prétendent ceux pour qui la démocratie parlementaire l'a une fois pour toutes résolue. C'est le contraire pour nous, qui voulons l'envisager ici comme ce dont le droit est dorénavant devenu le moyen pour l'État (violence économique, sociale, policière, politique). Et qui envisageons l'autre violence (la violence « sauvage ») comme tout ce qui reste en guise d'action à ceux que la violence prive de tout droit ? Dossier établi par Michel Surya, Jean-Paul Curnoier et Alain Brossat. (Sommaire en cours)

1883 Russie Le royaume des cieux est en vous, ouvrage-clé de Tolstoï qui aura une profonde influence sur la doctrine de Gandhi, alors jeune avocat en Afrique du Sud. Les auteurs romains ont donné le nom de Gaule à la partie occidentale de la vaste région que les Grecs appelaient Keltiké, pays des Celtes, et qui s'étendait de l'océan Atlantique à la ... Résumé.

Les émeutes de Soweto regroupent une série de manifestations qui ont commencé le matin du 16 juin 1976 et étaient menées par des élèves noirs de l'enseignement public secondaire en Afrique du Sud soutenus par le mouvement de la Conscience noire. Les questions budgétaires constituent des enjeux fondamentaux de la construction européenne ainsi que des indicateurs pertinents tant du niveau d'intégration atteint par l'Union européenne que du degré de solidarité consenti par l. Les questions budgétaires constituent des enjeux fondamentaux de la construction européenne ainsi que des indicateurs pertinents tant du niveau d'intégration atteint par l'Union européenne que du degré de solidarité consenti par l. Ce billet est le deuxième d'une série en trois volets consacrée aux rapports belliqueux de la Libye de Kadhafi et du Tchad de Hissène Habré. Les émeutes de Soweto regroupent une série de manifestations qui ont commencé le matin du 16 juin 1976 et étaient menées par des élèves noirs de l'enseignement public secondaire en Afrique du Sud soutenus par le mouvement de la Conscience noire. Les émeutes de Soweto regroupent une série de manifestations qui ont commencé le matin du 16 juin 1976 et étaient menées par des élèves noirs de l'enseignement public secondaire en Afrique du Sud soutenus par le mouvement de la Conscience noire. Laurent Touchard\* fait ici le point sur les années 1980-1983. L'ACAT est une ONG de défense des droits de l'homme créée en 1974, qui lutte contre la torture et la peine de mort. Dissertation entièrement rédigée du professeur et travaux de réflexion d'élèves de 1° S SVT Sujet de la dissertation proposé aux élèves : Un philosophe a déclaré qu'il avait beaucoup plus appris sur l'économie et la. Laurent Touchard\* fait ici le point sur les années 1980-1983. Laurent Touchard\* fait ici le point sur les années 1980-1983. Les questions budgétaires constituent des enjeux fondamentaux de la construction européenne ainsi que des indicateurs pertinents tant du niveau d'intégration atteint par l'Union européenne que du degré de solidarité consenti par l. 1883 Russie Le royaume des cieux est en vous, ouvrage-clé de Tolstoï qui aura une profonde influence sur la doctrine de Gandhi, alors jeune avocat en Afrique du Sud. Dans quelle mesure la lecture des romans permet-elle de connaître une période historique et une société . En 1763, le Traité de Paris met fin à ces conflits et consacre la victoire des Anglais qui annexent l'ensemble des territoires allant du Canada au Mississipi.